

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 111 (2021-2026)
de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL),
Simon Jordan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Océane Gex (PLR)
et François Miche (PS)
demandant d'étudier la possibilité de créer un corridor vert sur le territoire communal**

En séance du 13 septembre 2023, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 111 de Mmes et MM. A.-E. Cattaneo-Python, S. Jordan, C. Chopard, O. Gex et F. Miche lui demandant d'étudier la possibilité de créer un corridor vert sur le territoire communal.

Résumé du postulat

Le postulat n° 111 demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de relier les espaces verts existants de la ville, soit les parcs urbains, les alignements d'arbres, qu'il s'agisse aussi de bacs à fleurs ou de caisses, et aussi éventuellement de futurs espaces verts, de manière à créer un corridor vert, à l'instar de la Transagallo.

Dans ce corridor vert, on pourrait intégrer les différents postulats déjà déposés qui aident à réguler les phénomènes climatiques, comme ceux d'une micro-forêt, de surfaces de biodiversité, etc.

Parallèlement, ce corridor vert pourrait également offrir un point de vue intéressant sur la ville pour les touristes et les habitants.

A notre époque où tout va très vite, avec les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle (IA), un corridor ou un chemin vert favoriserait le bien-être psychologique, émotionnel et physique de l'être humain.

Fribourg pourrait ainsi servir de modèle à d'autres villes suisses et donner un exemple important à la population par son comportement en matière de biodiversité.

Réponse du Conseil communal

1. Introduction

Un corridor vert ou écologique¹ est une bande de végétation naturelle ou semi-naturelle permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer et se disperser d'une zone d'habitat à une autre. Ces lignes de connexion sont primordiales pour la biodiversité car elles permettent la connectivité écologique et réduisent ainsi la fragmentation des habitats.

¹ [Corridor biologique — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Corridor_biotique)

Dans la zone à bâtir, en milieu urbain, les bandes de végétation sont très souvent intégrées aux infrastructures de mobilité douce comme les chemins pédestres ou les pistes cyclables. Si bien conçues, ces voies vertes, qui combinent une fonction écologique et une fonction urbaine, offrent un espace de bien-être pour la population tout en favorisant la biodiversité.

La Ville est déjà traversée par un corridor vert de haute qualité écologique et d'importance nationale, la Sarine. Cet espace naturel est protégé en grande partie par la législation supérieure (droit fédéral et cantonal) mais aussi au travers de la réglementation communale.

Pour ce qui est de la zone à bâtir, dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) adopté le 4 juin 2024 par le Conseil communal, la Ville de Fribourg a revu, entre autre, son [plan directeur pour le paysage](#) et pour la [mobilité douce](#). Elle y a retranscrit une image directrice pour les prochains 15 à 20 ans qui se traduira par le développement progressif d'un réseau vert pouvant comprendre de la mobilité douce sur l'entier du territoire de la commune. Certaines liaisons sont déjà existantes et d'autres sont encore à réaliser.

La mise en œuvre de cette stratégie paysagère se décline actuellement notamment au travers du [programme Nature et paysage](#).

2. Les planifications supérieures (Canton et Agglomération)

Avant d'examiner l'état actuel des voies vertes de la ville de Fribourg et leur éventuelle évolution, il convient de rappeler les planifications supérieures qui influencent la marge de manœuvre de la commune.

La planification cantonale: PDCant et stratégie biodiversité

Au niveau cantonal, dans le plan directeur cantonal (PDCant), la mesure "T308.réseaux écologiques" exprime l'importance "d'interconnecter les sites importants pour la biodiversité afin de garantir la diversité biologique et l'échange entre les différentes populations de la même espèce". Elle y exprime des grands principes, comme: "d'intervenir à un moment précoce de la planification [..] et de saisir toutes les opportunités pour compléter les réseaux écologiques [...]."

Selon le PDCant, les tâches communales sont:

- d'assurer la protection des boisements hors-forêt, notamment ceux qui contribuent aux réseaux écologiques;
- de mettre en œuvre des mesures pour améliorer la fonctionnalité des couloirs de déplacement de la faune perturbés par des zones à bâtir existantes.

La protection des boisements hors-forêt est déjà partiellement assurée dans la planification communale actuelle. La prochaine planification devra aller plus loin et contenir davantage de données concernant les corridors à faune, les biotopes et les interconnexions entre les biotopes.

Les mesures du PDCant touchent principalement la zone agricole. Dans le territoire communal, le hors zone à bâtir est principalement composé de milieux naturels et semi-naturels. C'est principalement le droit cantonal et fédéral qui s'y applique (espace réservé aux eaux, loi sur les forêts, loi sur l'aménagement du territoire).

La thématique des continuités écologiques est également bien présente dans la stratégie Biodiversité Suisse² puis dans la stratégie cantonale biodiversité (SCB)³.

La planification régionale: Agglomération de Fribourg

La planification régionale parle également de ces aspects, déjà dans le projet d'agglomération PA4 en vigueur, mais encore davantage dans le projet PA5 dont la consultation publique vient de s'achever⁴. Le PA5 parle de l'importance des espaces verts d'une ville, qui sont des milieux très importants pour le climat, la biodiversité et le bien-être des populations. Si ces espaces sont mis en réseau par des couloirs verts, ils contribuent à la création de continuums écologiques. Le PA5 présente le cadre légal et stratégique qui s'applique à ces continuums écologiques (figure 1).

L'Agglomération promeut également la mobilité douce avec son réseau TransAgglo. Ce réseau parcourt également la ville de Fribourg (voir chapitre 3) et doit s'accompagner d'aménagements paysagers de qualité afin d'assurer la continuité écologique.

	PDCant	PDRs	Cadre légal cantonal	Cadre stratégique cantonale
Continuums écologiques	<p>Le PDCant traite cette thématique via les fiches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ T306. Espace forestier ▪ T307. Biotopes ▪ T308. Réseaux écologiques ▪ T403. Aménagement et entretien des cours d'eau et étendues d'eau ▪ T409. Protection des sols 	Les PDRs ne traitent pas de cette thématique.	La Loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), la Loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat), la Loi sur les eaux (LCEaux) et la Loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha) postulent un devoir général de protection et promotion des milieux naturels.	<p>La Stratégie cantonale biodiversité table sur la mise en place d'une infrastructure écologique d'aires centrales et d'aires de mise en réseau afin de conserver la biodiversité.</p> <p>Le Plan Climat cantonal pose des principes en matière d'adaptabilité des milieux naturels au changement climatique.</p> <p>La Stratégie développement durable s'attache à promouvoir un développement territorial permettant une utilisation rationnelle des ressources et la résilience face au changement climatique.</p> <p>La contribution à la qualité du paysage repose sur les objectifs de maintenir et conserver la diversité paysagère.</p> <p>La Stratégie protection des sols s'attache à maintenir les fonctions des sols pour préserver la biodiversité et faire face au changement climatique.</p>
<p>Le PA5 s'appuie largement sur la LFCN, la LPNat, l'LCEaux et la LCha, ces dernières assurant déjà la protection des connexions écologiques. Par ailleurs, le PA5 se positionne comme complémentaire aux principes définis dans les axes stratégiques « Biodiversité » et « Territoire et Société » du Plan Climat cantonal ainsi que dans la Stratégie cantonale biodiversité, notamment sous l'angle de la planification de l'infrastructure écologique.</p>				

Figure 1: Tableau de l'Agglomération de Fribourg, Coordination et harmonisation avec le Plan directeur cantonal et les autres instruments de planification déterminants ([240517 f PA5 Comipilation Consultation-publique.pdf \(agglo-fr.ch\)](#))

3. Les voies vertes en ville de Fribourg

Les corridors verts existants

Dans un premier temps, il y a lieu de relever qu'il existe déjà des corridors verts, avec des sentiers, de haute qualité pour la biodiversité et pour le bien-être des piétons sur le territoire communal.

² [Stratégie Biodiversité Suisse et plan d'action \(admin.ch\)](#)

³ [strategie-cantonale-biodiversite.pdf \(fr.ch\)](#)

⁴ [PA4 · Agglomération Fribourg \(agglo-fr.ch\)](#)

Il existe plusieurs parcours autour de la Sarine, comme ceux documentés dans les sentiers de l'eau. Le sentier "Tour du lac" est une boucle de plus de 8 km qui passe par le Pont de Pérolles, Bourguillon, la Chapelle de Lorette, l'Abbaye de la Maigrange. Ces parcours se situent dans un cadre très naturel.



Figure 2: Les sentiers de l'eau (*Tour du Lac - Les sentiers de l'eau (sentiersdeleau.ch)*)

La planification communale

Comme déjà mentionné dans le chapitre introduction, dans le cadre du PAL révisé, la Ville a déjà identifié certaines liaisons stratégiques dans sa planification directrice au niveau du plan communal paysage et du plan communal mobilité.

Le [plan communal paysage](#) met en évidence des liaisons paysagères, des axes vertébraux verts existants et à réaliser, ainsi que les tronçons du réseau viaire présentant un aménagement paysager spécifique. Ces éléments permettent de structurer les interventions sur le territoire communal en faveur de la biodiversité et de la végétalisation.

Le [plan communal mobilité douce](#) permet d'identifier les liaisons de mobilité existantes et à réaliser, en fonction du niveau de hiérarchie du réseau. Il convient à ce titre de préciser que les liaisons désignées comme existantes sont pratiquées dans les faits mais que leur caractère public n'est pas toujours formalisé. Dans le cadre de la mise en œuvre de la planification, la Ville s'appliquera à ce que toutes les liaisons figurant sur le plan soient publiques.

Ces plans superposés mettent en avant des axes propices à devenir des voies vertes dans les prochains 15 à 20 ans. Une partie de ce maillage est déjà réalisé, le reste sera complété, afin d'assurer une connexion optimale entre les différents espaces.

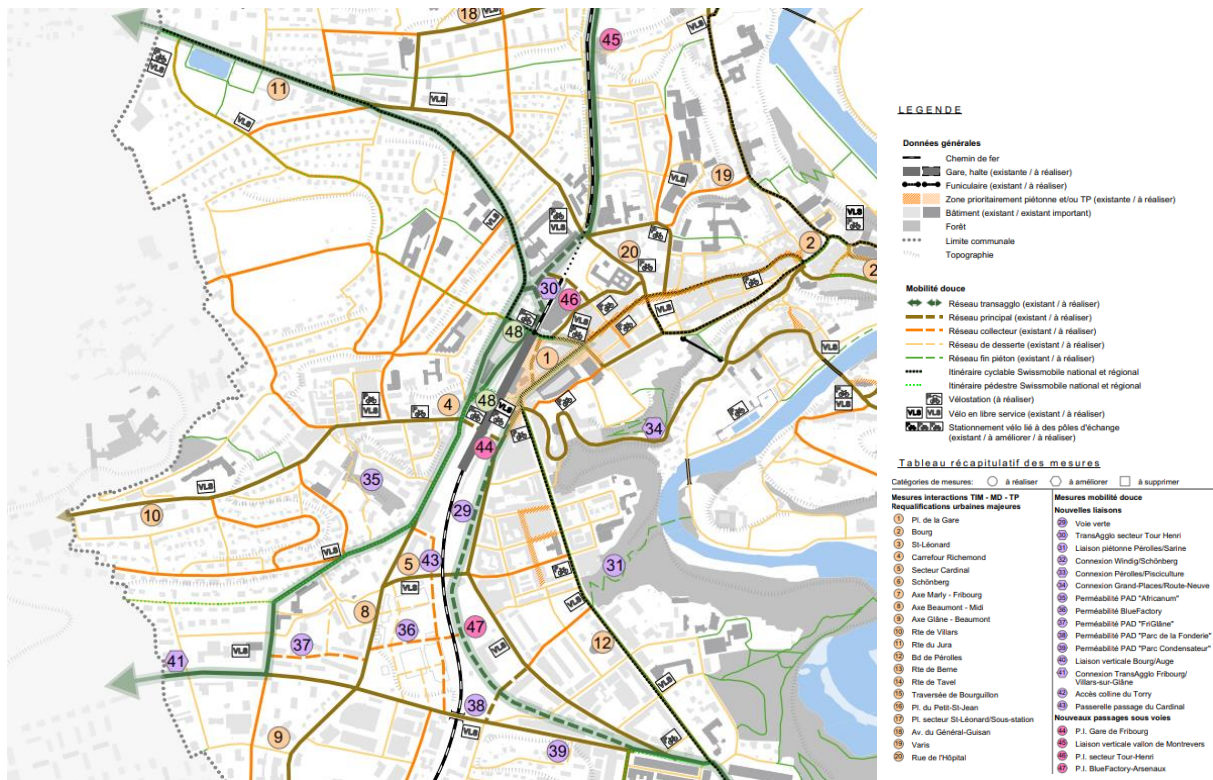


Figure 3: Extrait du Plan communal Mobilité

La TransAgglo

La TransAgglo⁵ est un réseau régional de mobilité douce dont l'objectif est de permettre aux cyclistes et aux piétons de se déplacer dans l'agglomération de Fribourg de manière sécurisée, continue et agréable.

La route du Jura est un des axes routiers principaux de la ville, proposant également une voie de mobilité douce, dans un cadre végétalisé et arborisé.

Un large espace est nécessaire pour créer un axe aussi qualitatif en matière d'usage, de paysage et de biodiversité.

Les contraintes liées à la topographie vallonnée de la région fribourgeoise ont conduit à planifier de nombreux tronçons le long des voies ferrées, loin des axes routiers et de leur trafic. Cette stratégie a été élaborée dans le but de fournir des promenades agréables aux piétons tout en garantissant des trajets rapides et sécurisés aux cyclistes. Toutefois, il faut signaler qu'il n'est pas toujours simple de réunir suffisamment d'espace pour concilier mobilité et qualité de la végétalisation. Il y a par exemple l'axe qui relie l'hôpital des Bourgeois au parc de la Poya. La largeur disponible de cette liaison et les contraintes foncières

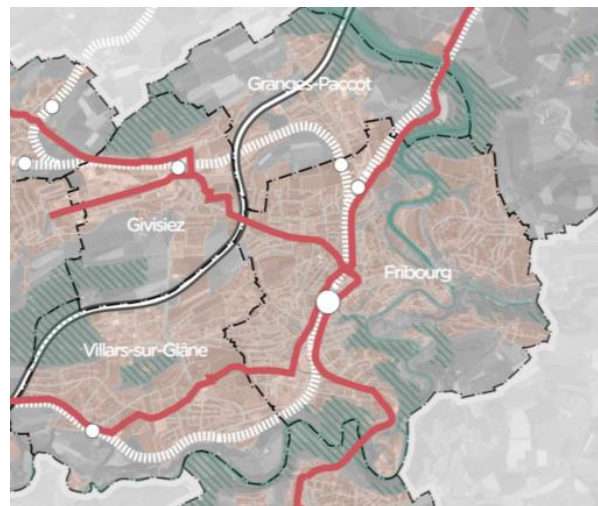


Figure 4: TransAgglo, voie de mobilité douce (<https://www.aqglo-fr.ch/mobilite/transagglo-axe-de-mobilite-douce>)

⁵ [TransAgglo - axe de mobilité douce · Agglomération Fribourg \(agglo-fr.ch\)](https://www.aqglo-fr.ch)

rendent actuellement son arborisation compliquée. Cependant, cette voie est entourée de prairies fleuries (talus CFF, parc de l'ancienne caserne) ainsi que de plusieurs arbres isolés.

La Voie verte (qui sera prochainement mise à l'enquête publique) s'inscrit également dans ce réseau de mobilité douce. C'est le tronçon qui relie la place Liselotte-Spreng aux Charmettes. Des requalifications routières ponctuelles ont déjà été réalisées sur ce tronçon (voir plus bas). La végétation a également sa place dans ce projet.

Autres requalifications routières

La Ville a également réalisé de nombreuses requalifications routières ces dernières années, dont certaines ont permis de libérer un espace pour la végétation, par exemple la place Liselotte-Spreng, la route des Arsenaux⁶ ainsi que l'extrémité de la rue des Charmettes⁷. De plus, la Ville a créé ces dernières années des zones 30 ou des zones de rencontre, ce qui a également permis l'installation d'îlots de végétation⁸. Ces projets qui se concrétisent, tronçons par tronçons, îlots par îlots, permettent de reconstituer progressivement un maillage vert.

4. Le programme Nature et paysage: les études et données

Afin de mettre en œuvre la stratégie paysage découlant du plan communal paysage du PAL, en 2020, la Ville a mis en place son programme de mise en œuvre en faveur de la nature et du paysage. Ce programme regroupe une cinquantaine de mesures et a pour but de coordonner les actions de l'ensemble des services de la Ville. Ce programme a permis de mettre en place plusieurs actions et de récolter des données, dont l'étude biodiversité, le diagnostic canopée et les îlots de chaleur. Toutes ces données seront reprises dans l'étude pour le plan de végétalisation, qui étudiera également la possibilité de reconnecter des espaces (voir chapitre 0).

L'étude biodiversité

En 2021, la Ville a mandaté un bureau (BEB SA) pour réaliser une étude de la biodiversité sur son territoire⁹. Cette étude permet un état des lieux de l'infrastructure écologique de la ville, qui est représentée par plusieurs trames regroupant des éléments naturels conditionnés par les mêmes facteurs environnementaux dominants: la trame verte (milieu arboré), la trame bleue (milieu humide), la trame jaune (milieu ouvert).

⁶ [Une place publique et des arbres au passage du Cardinal | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](#)

⁷ [Réaménagement de l'extrémité de la rue des Charmettes | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](#)

⁸ [Abaissements de vitesse à 30 km/h | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](#)

⁹ [Connaissances et études Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](#)

La Ville possède un espace naturel de haute qualité écologique: on peut mentionner notamment l'axe de la Sarine et les stations forestières naturelles, concentrées principalement le long des berges et du Gottéron. En revanche, sur le reste de la commune, les éléments sont peu couvrants et la connectivité spatiale entre certains objets est interrompue ou nécessiterait un renforcement.

Étude du réseau écologique Ville de Fribourg

Carte de répartition géographique
des trames

Légende

Trame

Jaune

Verte

Bleue

Grise



Établi par BEB SA - 26.09.2023

0 250 500 750 1000 Mètres



Figure 5: Carte des répartition des trames (étude BEB biodiversité, 2021)

La Ville communiquera en automne 2024 sur ses objectifs en faveur de la biodiversité. Les informations se retrouveront également sur le site internet de la Ville¹⁰ dont les pages sur le thème de la nature sont en cours d'actualisation.

Un des objectifs stratégiques de la Ville en matière de biodiversité est de préserver, renforcer et compléter l'infrastructure écologique.

Le Diagnostic canopée

L'étude Diagnostic canopée de 2023¹¹ a permis de s'intéresser en détail à la répartition des différents types de territoires et du taux de canopée qui les recouvre (voir tableau 1). 19% du territoire (hors forêt) est recouvert par la canopée.

Les parcelles privées (non communales) représentent 67% du territoire, avec une couverture de 19% de canopée. Il est difficile et plus complexe pour la commune d'agir sur le domaine privé.

La forêt recouvre 15% du territoire communal, ce qui permet une canopée totale de 29%.

¹⁰ [Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](https://www.ville-fribourg.ch)

¹¹ [Connaissances et études Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg \(ville-fribourg.ch\)](https://www.ville-fribourg.ch)

TYPE DE TERRITOIRE	SURFACE TOTALE	PROPORTION DU TERRITOIRE	TAUX CANOPÉE À 2M
VILLE DE FRIBOURG	928 ha	100%	29%
VILLE DE FRIBOURG (SANS LA FORÊT)	791 ha	85%	19%
DOMAINE PUBLIC DES ROUTES	86 ha	9%	14%
PARCELLES PRIVÉES COMMUNALES	82 ha	9%	25%
PARCELLES PRIVÉES	622 ha	67%	19%
FORÊTS (PRIVÉES ET PUBLIQUES)	137 ha	15%	89%

Tableau 1: La canopée en chiffres (Etude 2023 sur la base des données de 2019)

5. Le plan de végétalisation

En 2024, la Ville a décidé de lancer une étude nommée "plan de végétalisation" qui regroupera toutes les données, études, stratégies, planifications communales en lien avec la végétalisation afin d'en tirer une stratégie planifiée et coordonnée de végétalisation. Ce travail permettra de définir un plan d'action avec des mesures concrètes, des coûts, des priorisations des mesures ainsi que des fiches techniques (par exemple sur la plantation des arbres).

La mise en œuvre de ce plan de végétalisation devrait débuter en 2025, par exemple en posant des bacs, en végétalisant des toitures, en créant des surfaces végétalisées et en plantant des arbres.

La Ville compte également sur les privés pour végétaliser leurs parcelles. En 2025, elle souhaite également augmenter ses actions de communication et de sensibilisation dans ce sens.

Conclusion

La Ville a, ces dernières années, mis en place de nombreuses mesures en faveur des espaces verts et leur connexion, réalisé des études, publié des stratégies et fixé des objectifs. Actuellement, la végétalisation et la reconnexion des espaces se fait par étapes, notamment au gré des projets urbains et de mobilité en cours.

Il existe cependant un certain nombre de contraintes à ce qui est demandé à travers le postulat n° 111, telles que la densité urbaine, les aspects fonciers et la présence de nombreuses infrastructures souterraines.

Toutefois, la Ville possède déjà des corridors verts avec des sentiers, par exemple ceux aux abords de la Sarine. Il y a également des réseaux de mobilité douce de qualité, comme ceux de la TransAgglo. Une image directrice de ce maillage est représentée dans le PAL récemment adopté par le Conseil communal, plus précisément dans les plans directeurs communaux du paysage et de la mobilité douce.

En outre, dans le cadre de son étude pour le plan de végétalisation, la Ville entend élaborer une stratégie et un plan d'action pour la végétalisation de la commune.

L'étude devra également analyser les axes de liaisons existants et la possibilité de les optimiser. Des interventions progressives et coordonnées pourraient aboutir à l'apparition de corridors verts.

Finalement, il convient également de ne pas perdre de vue qu'une grande partie du territoire est en main de propriétaires privés; ceux-ci ont dès lors également un grand rôle à jouer dans la végétalisation de la Ville.

Le postulat n° 111 est ainsi liquidé.